

Heurt d'un panneau lors du roulage vers la piste

Aéronef	Avion Pilatus PC6 H2B2 immatriculé F-BTCG
Date et heure	Mercredi 10 août 2011 à 15 h 30 ⁽¹⁾
Exploitant	Ecole de parachutisme
Lieu	Aérodrome de Besançon-Thise (25)
Conséquences et dommages	Aéronef endommagé

⁽¹⁾Heure locale.

CIRCONSTANCES

Le pilote effectue un vol de largage de parachutistes au départ de l'aérodrome de Besançon-Thise où l'école a temporairement déplacé son activité depuis le 25 juillet, en raison des travaux de réfection de la piste à Besançon-la-Vèze (25) où il est habituellement basé.

Le pilote indique qu'il roule sur la voie de circulation non revêtue vers le seuil de la piste 06 gauche pour la deuxième rotation de la journée. Un tracteur situé devant lui, sur sa droite et roulant dans le même sens, effectue du fauchage à proximité de l'extrémité de la voie. Alors que le pilote y est attentif, il perd de vue les balises jaunes de la voie de circulation qui rejoint la piste à environ 15 mètres du seuil de la piste. Le pilote voit les balises du seuil de piste. Alors que l'avion roule en dehors de la voie de circulation, le pilote vire à gauche vers la piste. L'aile droite heurte un panneau indiquant la limite de la zone réservée de l'aérodrome. Le revêtement de l'intrados est déchiré sur toute la largeur de l'aile. L'aileron est endommagé.

Le pilote explique qu'il n'avait pas remarqué ce panneau. Il n'est pas familier de cet aérodrome mais a effectué des largages sur de nombreux aérodromes différents au cours de plus de 20 ans d'activité.

Le panneau, d'une hauteur de 2,35 m, est situé à 22,2 m de l'axe de la voie de circulation dont la demi-largeur est de 10 mètres. L'implantation de ce panneau est conforme aux exigences réglementaires applicables à l'aérodrome. L'envergure de l'avion est de 15 m. Le bord d'attaque et le bord de fuite ont été mesurés à une hauteur de 2,31 m.

La délégation locale de la DSAC a demandé à l'exploitant de l'aérodrome de déplacer le panneau.

CONCLUSION

L'accident résulte d'un roulage en dehors de la voie de circulation engendré par l'attention portée à l'activité de fauchage au détriment de la surveillance des balises latérales de la voie de circulation.

La visibilité réduite par l'attitude au roulage de l'avion à train classique a pu rendre difficile la détection des balises et du panneau.